

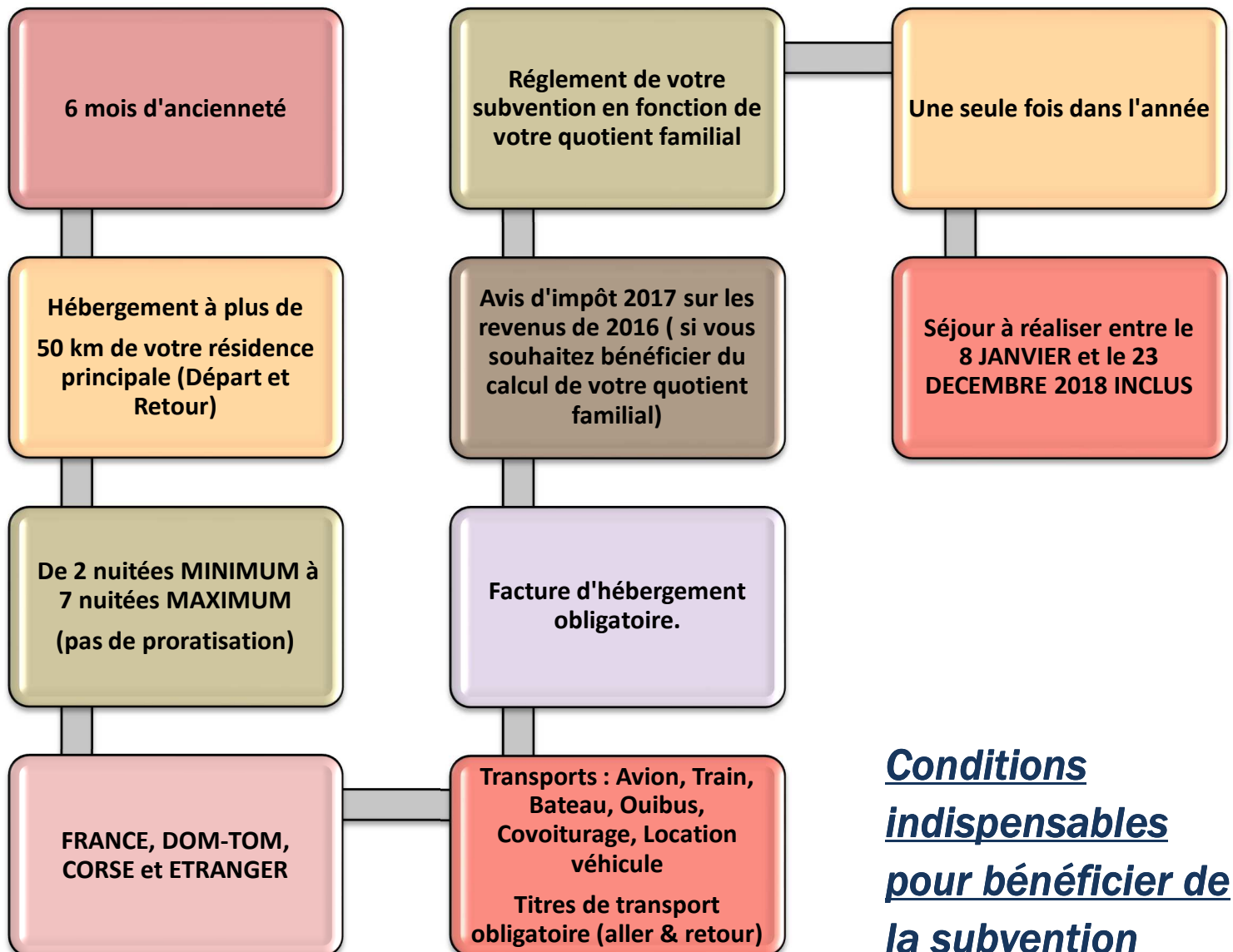


COMITE INTER GAN
4-8 Cours Michelet
92082 Paris la Défense Cedex
Josiane : 01 70 94 87 73
Secrétariat : 01 70 94 87 70

SUBVENTION

« ESCAPADE »

2018



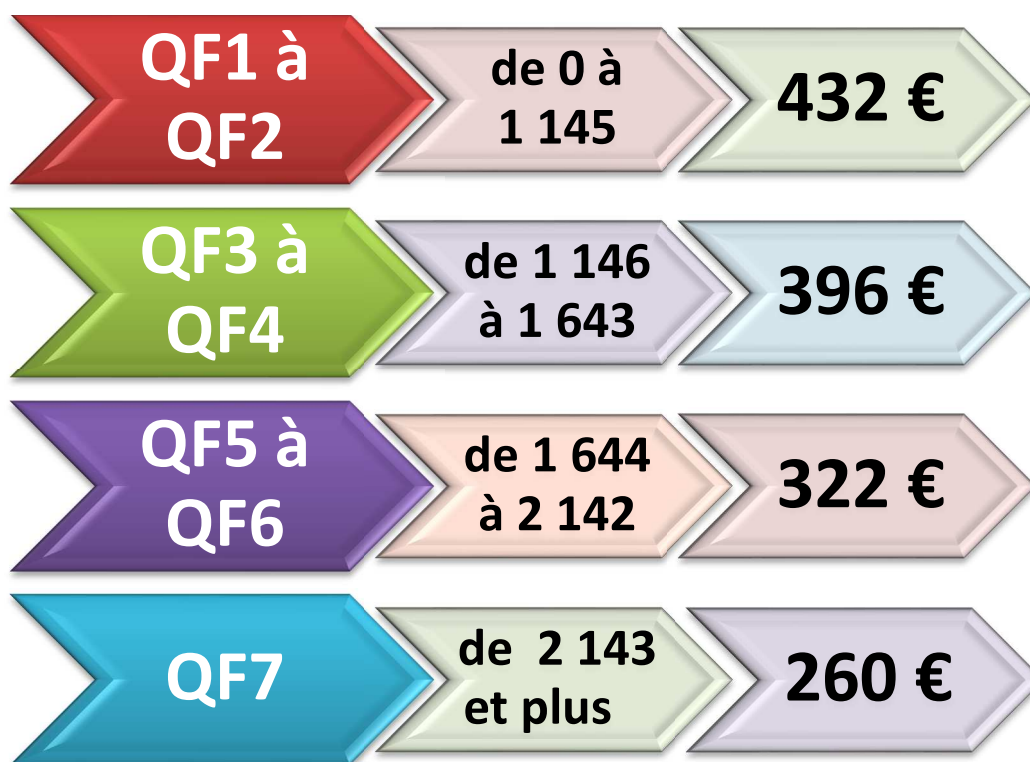
Conditions
indispensables
pour bénéficier de
la subvention
ESCAPADE



Sommaire

✚ Quotients familiaux et montants des subventions.....	3
✚ Avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016.....	3
✚ Calcul du Quotient Familial.....	4
✚ Qui est concerné ?.....	4
✚ Qui peut bénéficier de cette activité ?.....	4
✚ Modalités pour obtenir la subvention.....	5
✚ Prestations prises en charge.....	6
✚ Pourquoi ma demande pourrait-elle être refusée ?	7
✚ Les dépenses qui ne sont pas prises en charge.....	7
✚ Formulaire à remplir.....	8

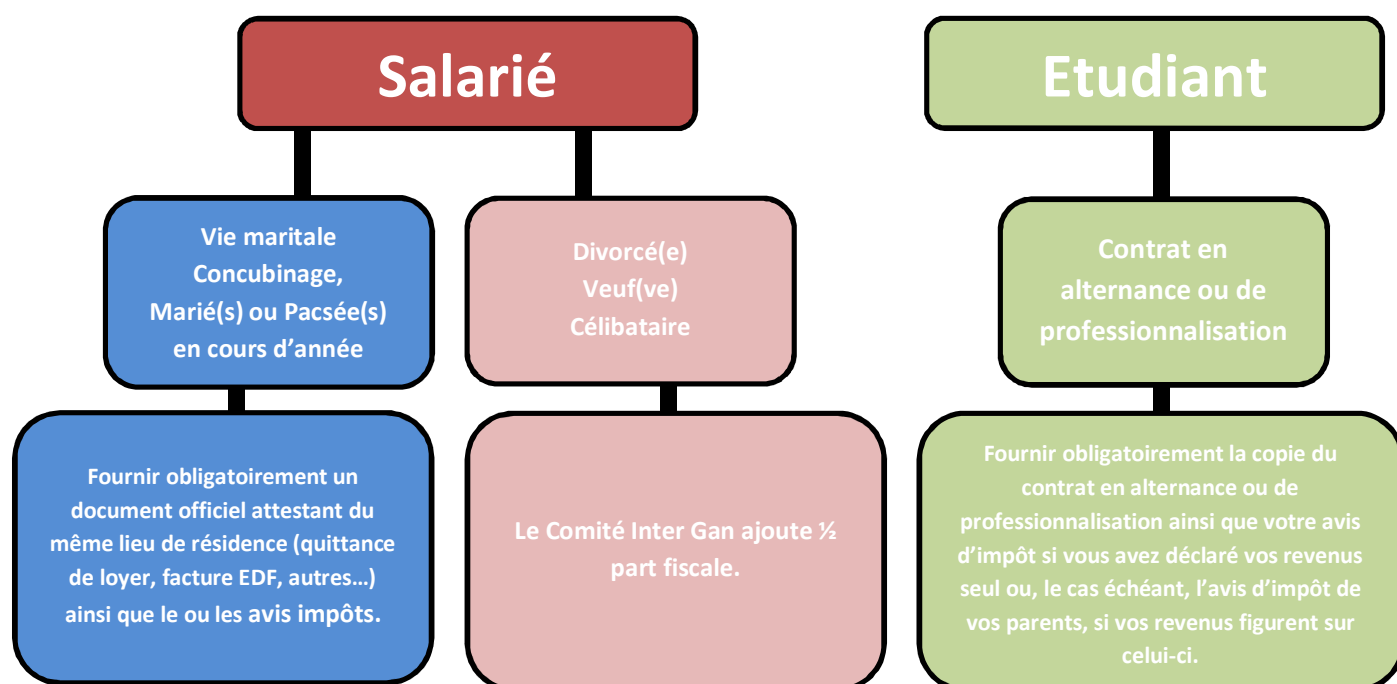
Quotients familiaux & montants des subventions



***Dans la limite des sommes dépensées avec un minimum de 1 € restant à la charge du salarié.**

Les salariés souhaitant bénéficier du calcul de leur Quotient Familial, doivent impérativement joindre à leur demande de subvention, leur(s) avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016, recto/verso (sauf si celui-ci a déjà été adressé pour une autre activité 2018).

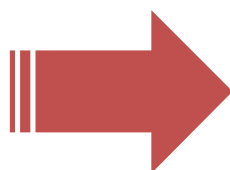
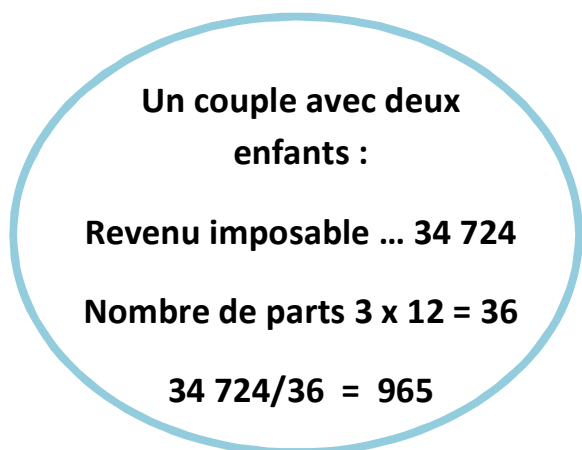
Pour ceux ne souhaitant pas nous transmettre leur(s) avis d'impôt, il leur sera attribué la subvention la moins élevée, soit 260 € (dans la limite des sommes dépensées et avec un minimum de 1 € restant à la charge du salarié).



Les salariés bénéficiant d'une formation professionnelle ou ayant repris leurs études dans le cadre d'un FONGECIF n'entrent pas dans le critère « étudiant ».

Calcul du Quotient Familial

Exemple :



Montant de la subvention : **432 €**

Qui est concerné ?

Tout salarié en CDD ou CDI, **ayant 6 mois d'ancienneté ininterrompus**, et encore présent dans l'entreprise au moment où il effectue son Escapade et lors de la remise de la subvention.

Les entités concernées : Gan Assurances-Groupama Gan Vie – Gan Patrimoine et Gan Prévoyance

Qui peut bénéficier de cette subvention ?

Le salarié ainsi que son conjoint déclaré et ses enfants à charge. Pour les couples travaillant dans l'une des 4 entités, ils bénéficient d'une subvention chacun et peuvent donc effectuer, au choix, deux escapades ou les cumuler sur un même séjour.

Le salarié déclaré célibataire : il sera pris en compte les dépenses sur la base d'une personne.

Exemple : Si chambre double, deux taxes de séjour, la dépense sera divisée par 2. Si chambre double avec une seule taxe de séjour, prise en charge de la totalité.

MODALITES POUR OBTENIR LA SUBVENTION

A lire attentivement

Le salarié a un délai de **DEUX MOIS** après avoir effectué son escapade pour adresser sa demande de subvention.

EXCEPTIONS :

Comme chaque année, nous avons prévu un effet rétroactif. Pour ceux et celles qui ont réalisé leur escapade avant la diffusion de la note, c'est-à-dire entre le lundi 8 janvier et le lundi 26 mars 2018, leur demande devra être transmise au CI GAN avant le 26 mai 2018.

Pour les escapades qui seront réalisées entre le vendredi 16 novembre et le dimanche 23 décembre 2018, le salarié devra transmettre au CI GAN sa demande de subvention avant le 15 janvier 2019 (date limite de clôture des comptes).

Passé ce délai de 2 mois, toute demande sera refusée.

VOTRE DEMANDE SERA ÉGALEMENT REFUSÉE SI VOTRE ESCAPADE SUIT OU PRECEDE UN WEEK-END SUBVENTIONNÉ OU SI CELLE-CI EST FINANCEE, POUR TOUT OU PARTIE, PAR DES CHEQUES VACANCES.

Le Comité Inter Gan prend en compte en priorité **L'HÉBERGEMENT**.

Le salarié doit donc présenter **OBLIGATOIREMENT** :

Une facture originale, acquittée et nominative d'un hébergement, avec ou sans ½ pension ou pension complète.

Doit obligatoirement figurer sur la facture :

- ❖ Le nom et prénom du salarié
- ❖ La date d'arrivée et de départ
- ❖ Les repas si vous avez opté pour une ½ ou une pension complète,
- ❖ Le numéro de Siret ou d'APE ou de référence tourisme agréée
- ❖ Les taxes de séjour réglées
- ❖ La facture doit être acquittée et convertie en Euros (si devises étrangères, joindre un extrait de convertisseur devises)

Prestations

Prises

en

Charge

Réservée et payée en agence/sur internet/particulier déclaré auprès de l'Office du Tourisme.
Le point de départ et de retour pour effectuer l'escapade est la résidence principale.

En priorité et obligatoirement l'HEBERGEMENT à plus de 50 km de la résidence principale, lieu de départ et de retour



(all inclusive) réservé et payé en agence/Internet avec facture acquittée (justificatif de paiement)

Prestations autres que l'hébergement

Pour tout séjour en France (y compris la Corse, les DOM-TOM et toutes îles) ou à l'étranger, incluant un transport ferroviaire, fluvial et/ou aérien, car/covoiturage, le salarié devra fournir obligatoirement les titres de transports Aller/retour dont les dates doivent correspondre à la période du séjour. Le lieu de départ et de retour doit être cohérent avec le lieu de domicile.

Exemple : Un salarié dont le domicile est situé à Lille qui nous transmet des billets de transport au départ de Marseille, la subvention sera refusée.

la 1/2 pension ou la pension complète (même prestataire et dates que l'hébergement)

Location de véhicule pour la durée du séjour (hors carburants, péages, etc ...)

Si le montant de la facture d'hébergement n'atteint pas celui de la subvention, le Comité Inter Gan prendra alors en compte le coût du transport (à hauteur du montant de la subvention et après déduction du coût d'hébergement) si les billets sont nominatifs.

Vous participez à une escapade entre collègues :

Chaque participant doit faire une demande de subvention accompagnée chacune d'une facture nominative.

Une facture groupée au nom d'une seule personne indiquant le nom des participants ne peut être prise en compte pour l'ensemble des personnes concernées.

Le Comité Inter Gan retiendra 1 € pour toute demande dont le montant de la subvention ne serait pas atteint. Exemple : votre facture d'hébergement est de 320 € ; en fonction de votre QF vous pouvez prétendre à une subvention de 432 €, vous percevez : 319 € (320 € - 1€)

Le Comité Inter Gan se réserve la possibilité de vérifier via « Mappy » ou « Michelin » que le séjour a bien été effectué à plus de 50 km du domicile du salarié.

Pourquoi ma demande pourrait-elle être refusée ?



- ✚ Je n'ai pas fourni de facture d'hébergement.
- ✚ Sur la facture ne figure pas mon nom et mon prénom – la date d'arrivée et de départ.
- ✚ J'ai voyagé moins de 2 nuitées ou plus de 7 nuitées (aucune proratisation).
- ✚ Ma facture a été payée partiellement ou intégralement en chèques Vacances.
- ✚ J'ai transmis ma demande hors délai (vous avez 2 mois après votre séjour pour nous présenter votre dossier, sauf exceptions précisées page 5).
- ✚ Ma facture est établie par un Comité d'Etablissement
- ✚ Le séjour est organisé par un Comité d'Etablissement
- ✚ J'ai transmis un contrat de location sans la facture ou la quittance de loyer acquittée
- ✚ J'ai présenté une facture sur papier libre sans tampon, ni numéro Siret, ni numéro d'APE ou de référence Tourisme agréé.
- ✚ Je figure sur la facture en tant que participant (voyage groupé)
- ✚ La facture est établie au nom du conjoint ou de l'enfant sans que l'ayant droit (salarié GAN) y participe.
- ✚ Les dates figurant sur les titres de transports Aller /Retour ne sont en adéquation avec les dates du séjour ou les titres de transports ne sont pas nominatifs.
- ✚ La subvention « escapade » suit ou précède avec un « Week-end » subventionné.
- ✚ Ma facture n'est pas acquittée.
- ✚ J'ai effectué mon voyage (DOM-TOM, CORSE, REPUBLIQUE DOMINICAINE, USA, GRANDE BRETAGNE, IRLANDE, GRECE, JAPON, toutes les îles, ETC...) et je n'ai pas fourni mes titres de transports ALLER/RETOUR
- ✚ Le lieu de départ et/ou le retour n'est pas cohérent avec le lieu de la résidence principale.
- ✚ L'escapade est réalisée à l'intérieur d'un autre séjour (exemple : je pars trois semaine en Australie et je présente une facture d'hébergement de sept nuitées).

Les dépenses non prises en charge

Toutes les dépenses, autres que vos frais d'hébergement, de repas (sauf ½ pension ou pension complète) et de transport, ne peuvent pas être prises en compte, telles que : tickets de péage, location de voiture sur place, parking, métro, RER, bus, factures de taxi, d'essence, de change, de remontées mécaniques, de locations de skis, d'entrées à un parc d'attractions, musées, spectacles (cinémas, concerts, etc ...), ou toutes autres dépenses personnelles.



DEMANDE DE SUBVENTION ESCAPADE 2018

à adresser au COMITE INTER GAN – Immeuble Michelet – Niveau 1
4-8, cours Michelet – 92082 PARIS LA DEFENSE cedex

Accompagnée de la copie de vos avis d'impôt 2017 sur les revenus de 2016 si vous souhaitez bénéficier du calcul de votre Quotient Familial

Matricule e-Temptation **obligatoire** :/...../...../...../...../...../.....

- GAN ASSURANCES
 GAN PREVOYANCE
 GAN PATRIMOINE
 GROUPAMA GAN VIE

Cochez l'entité à laquelle vous êtes rattaché(e).

CDI – date d'entrée :

CDD – date début et fin de contrat : Du Au

Merci de préciser le site où vous travaillez :

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mobile : Fixe : Bureau :

@Personnel :

SITUATION FAMILIALE (qui est celle déclarée auprès de la RH et qui figure sur notre listing)

- Marié(e)
 Célibataire
 Vie maritale/concubinage
 Pacsé(e)
 Veuf
 (Divorcé(e))

Nom et Prénom du ou de la conjoint(e) :

Composition de la famille : Adulte(s) Enfant(s) à charge :

VOTRE ESCAPADE (je remplis l'encadré, je date et je signe)

Escapade effectuée du Au Soit Nuitées

Pays

Montant total de l'hébergement : € (si vous avez effectué un parcours itinérant, n'oubliez pas de joindre toutes les factures par ordre chronologique)

Montant total du transport : € (si transport SNCF, AVION, BATEAU, n'oubliez pas de joindre obligatoirement vos titres de transport Aller/Retour originaux et nominatifs)

Je, soussigné(e) DECLARE SUR L'HONNEUR que les informations fournies sur ce bulletin sont exactes et n'avoir reçu aucune autre subvention pour cette activité. En cas de fraude avérée, le Comité Inter GAN se réserve le droit de refuser le paiement de la subvention ou d'en réclamer sa restitution si celle-ci a déjà été perçue indûment.

Date : /2018 Signature :